

Parcours de Préparation au Passage du Certificat de Capacité « Animaux Non Domestiques » Simplifié (EPREUVES E5 ET E7 DU « BAC PRO – TECHNICIEN VENTE CONSEIL EN ANIMALERIE »)

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ❑ L'épreuve E7, couplée à l'épreuve E5, est indispensable pour obtenir le Certificat de Capacité « Animaux Non Domestiques » simplifié. ❑ En dehors d'un cursus scolaire, ces épreuves peuvent être préparées par le biais de la Formation Professionnelle Continue et sont évaluées lors d'un examen terminal. 												
COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> ❑ A validation des épreuves, l'apprenant sera en capacité de : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Prétendre au Certificat de Capacité pour les « animaux non domestiques » et donc de développer une activité d'élevage, de vente, de location, de transit, de présentation au public de spécimens vivants d'animaux d'espèces non domestiques 												
PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Salarié, hors secteur, en démarche de reconversion professionnelle ⇒ Professionnel du secteur ⇒ Demandeur d'emploi 												
PRE-REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Titulaire d'un diplôme de Niveau V ou sortie de 3ème OU ⇒ Professionnels en activité dans le secteur 												
ORGANISATION PEDAGOGIQUE	<p>Parcours Assuré En Formation Ouverte A Distance (FOAD)</p>												
	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Durée : 382 H ❑ Rythme de Formation : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Selon profils et modalités de financement du parcours ❑ Un Accompagnement Individualisé : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Suivi de la progression pédagogique et assistance, assurés par un formateur référent ➢ Accompagnement à la recherche et à la constitution des dossiers de financement ❑ Une formation Professionnelle assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche ❑ Alternant les phases de formation théorique et pratique pour une meilleure assimilation des savoir-faire 												
INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les inscriptions aux épreuves étant clôturées au 1^{er} novembre de chaque année, toute demande au-delà de cette date sera reportée à la session prochaine. 												
FINANCEMENT	<p>Toutes les informations relatives au financement sont recensées sur le document « Financer votre projet de formation »</p>												
	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr> <td style="background-color: #a6c9ec;">PF</td> <td style="background-color: #00b0f0;">P Pro</td> <td style="background-color: #ff9900;">CIF</td> <td style="background-color: #ffff00;">FHTT</td> <td style="background-color: #ffcc00;">DIF</td> <td style="background-color: #008080;">NSA</td> <td style="background-color: #90ee90;">NS</td> <td style="background-color: #ccccff;">CSP</td> <td style="background-color: #800080;">DE</td> <td style="background-color: #ffcc99;">C Pro</td> <td style="background-color: #ffb6c1;">Avenir</td> <td style="background-color: #ff0000;">Perso</td> </tr> </table>	PF	P Pro	CIF	FHTT	DIF	NSA	NS	CSP	DE	C Pro	Avenir	Perso
PF	P Pro	CIF	FHTT	DIF	NSA	NS	CSP	DE	C Pro	Avenir	Perso		

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES

LES VASEIX

DOMAINE DES VASEIX
87 430 VERNEUIL S/VIENNE
TEL : 05.55.48.44.30

BELLAC

7 RUE DES ROCHETTES
87 300 BELLAC
TEL : 05.55.60.95.95

□ **Contenu :**

Module 1 : Connaissances scientifiques et technologiques liées à l'animal, son milieu et l'environnement	
<ul style="list-style-type: none">□ Acquérir et consolider les savoirs et les savoir-faire biologiques et écologiques nécessaires à la mise en œuvre raisonnée des techniques animalières, dans le respect du bien-être animal et de l'environnement□ Acquérir et consolider les savoirs et savoir-faire en physique chimie nécessaires à la mise en œuvre raisonnée des techniques animalières	
Durée :	84H
Module 2 : Mettre en œuvre les techniques commerciales pour optimiser son activité dans le rayon	
<ul style="list-style-type: none">□ Mettre en œuvre la négociation commerciale□ Animer le point de vente□ Maîtriser le merchandising	
Durée :	60H
Modules 3 : Organiser, réaliser et contrôler les principales opérations techniques nécessaires à la réception, l'entretien, la préparation et la vente des animaux dans le respect du bien-être animal et de l'environnement	
<ul style="list-style-type: none">□ Approfondir les connaissances relatives aux espèces animales et végétales commercialisées□ Prendre en charge les opérations d'approvisionnement, de réception, d'entretien et de suivi du rayon□ Approfondir les connaissances sur les équipements, matériels, produits, accessoires et leur utilisation	
TOTAL	210H
Modules 4 : Acquérir les connaissances de base relatives au cadre réglementaire des établissements de vente en animalerie	
<ul style="list-style-type: none">□ Identifier les objectifs et l'organisation de la réglementation de la protection animale□ Mettre en œuvre les démarches administratives relatives à l'activité	
TOTAL	28H
TOTAL DU PARCOURS	382H

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES

LES VASEIX

DOMAINE DES VASEIX
87 430 VERNEUIL S/VIENNE
TEL : 05.55.48.44.30

BELLAC

7 RUE DES ROCHETTES
87 300 BELLAC
TEL : 05.55.60.95.95